

**SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION
ET L'ANIMATION DU SITE DE BROUAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le 28 novembre à 15 heures 15,

Le Comité syndical dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la Halle aux vivres sise 1, rue du Port à Brouage, à Brouage, sous la présidence de Madame Catherine DESPREZ, représentant la Présidente du Syndicat mixte.

Date de convocation : 08 novembre 2022

Nombre des Membres :

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 9

**TELETRANSMIS
AU CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 – 251704599 – 2022 M
28-D-2022-019-DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : **30/11/2022**

Etaient présents ou représentés :

Membres du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Madame Sylvie MARCILLY, Présidente du Syndicat mixte ou sa représentante Madame Catherine DESPREZ	X	X
Monsieur Mickaël VALLET		X
Madame Marie-Christine BUREAU		X
Madame Caroline CAMPODARVE-PUENTE		X
Madame Véronique ABELIN-DRAPRON		X
Monsieur Christophe SUEUR		X
Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX		X
Madame Anne BRACHET	X	
Monsieur Joël PAPINEAU Mme Marie-Thérèse GRANDILLON	X	
Madame Claude BALLOTEAU	X	
Monsieur Jean-Marie PETIT	X	
Madame Martine COUSIN	X	
Madame Clotilde DEGORCAS	X	
Monsieur Régis JOUSSON	X	
Monsieur Philippe LUTZ	X	

Autres que les Membres du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Madame Marie-Anne MARCHAND – Payeur départemental	X	

OBJET : Renouvellement de la scénographie et muséographie de l'exposition permanente de la Halle aux vivres de Brouage :

Considérant la délibération n°D_2022_018 du 21 juin portant approbation de l'APD pour un montant de 514 165 € TTC,

Considérant l'attribution par la Commission d'appel d'offres, le 28 novembre 2022, des lots n°S05 à S13 à l'issue de la procédure d'appel d'offres ouvert publiée au JOUE et BOAMP,

Considérant la déclaration des lots n°S05, S08, S09, S10 et S12 infructueux,

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical

DECIDE

- d'autoriser Madame la Présidente à signer les marchés correspond au vu du choix des opérateurs économiques retenus par la Commission d'appel d'offres :

Lots	Libellé
S 06	Production audiovisuelle Entreprise : MARDI 8 Montant de l'offre € HT : 62 000
S 07	Fourniture, Intégration et Configuration de matériels audiovisuels et informatiques Entreprise : CABESTAN - SOLILUMI Montant de l'offre € HT : 86 221
S 11	Jeux, manipes et fac-similes Entreprise : ARTEFACT Montant de l'offre € HT : 19 950
S 13	Traduction Entreprise : HANCOCK HUTTON LANGUES SERVICES Montant de l'offre € HT : 980


- d'autoriser Madame la Présidente à signer les actes modifiant ces marchés en cours d'exécution lorsque ces modifications respectent les conditions des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande publique et qu'elles n'entraînent pas une augmentation des contrats supérieure à 5 %.

- de relancer les lots suivants déclarés infructueux selon les procédure suivantes :

Lots	Libellé
S 05	Agencement et Mobilier Procédure négociée – article R 2124-3-6 du Code de la commande publique avec les 3 candidats ayant remis une offre
S 08	Impression graphique Procédure négociée – article R 2124-3-6 du Code de la commande publique avec avis de publicité
S 09	Création de visuels Procédure négociée – article R 2124-3-6 du Code de la commande publique avec le candidat ayant remis une offre
S 10	Soclage Procédure négociée – article R 2124-3-6 du Code de la commande publique avec avis de publicité
S 12	Maquettes Procédure négociée – article R 2124-3-6 du Code de la commande publique avec avis de publicité

Adopté *à l'unanimité*, ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Pour la Présidente du Syndicat mixte
Et par délégation,


Catherine DESPREZ